

RÉSOLUTION : LE PLAN PRÉVENTIF DE RÉOLUTION ET LES PLANS PRÉVENTIFS DE RÉTABLISSEMENT DES ASSUREURS

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
MA687	1 jour - 7 h	Bases	Présentiel ou à distance	950,00 €

LIEUX ET DATES :

A distance

[Nous consulter](#)

OBJECTIFS

- Comprendre le mécanisme mis en place par le régulateur en Europe pour limiter l'impact de la faillite d'un ou de plusieurs gros assureurs .
- L'objectif étant d'éviter, en cas de risque de défaillance d'un assureur, de procéder à une liquidation et de protéger au mieux les assurés.

Information complémentaire :

Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.

Vous souhaitez suivre une formation à distance ?

Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr

Pas de date disponible ? contactez-nous à mo-inscriptions@ifpass.fr

POINTS FORTS

Modalités pédagogiques :
Approche très opérationnelle du sujet.

Formateur(s) :
Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance expérimenté, formateur expert de Eliza by Ifpass

PROGRAMME

- A. Cadre Réglementaire de la Résolution
 - 1. Normes et réglementations pertinentes (Solvabilité II, directive sur la résolutions des banques et assureurs, etc.)
 - 2. Rôle des autorités de régulation et de supervision
- B. Présentation du plan préventif de Retablisement
 - 1. Assureurs concernés et livrables obligatoires à l'ACPR
 - 2. Risques en cas de non respect des obligations
 - 3. Construction du plan de rétablissement
- C. Plans Préventifs de Résolution**
 - 1. Définition et objectifs d'un plan préventif de résolution
 - 2. Éléments clés d'un plan efficace

3. Processus d'élaboration et d'approbation du plan

D. Mise en Œuvre des Plans et Scénarios de Crise

1. Gestion des tests de résistance (stress tests) et simulations de crise
2. Rôles et responsabilités des parties prenantes durant la mise en œuvre des plans
3. Suivi et mise à jour des plans préventifs au fil du temps

Validation des acquis :

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation

Personnalisation parcours :

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

PUBLIC

Administrateurs
Cadres de l'assurance

Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap : L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat. [Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici](#)

PRÉ-REQUIS

Pas de pré-requis

Modalité d'accès :

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à mo-inscriptions@ifpass.fr au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

TARIFS ET FINANCEMENTS

950,00 €
Exonérés de TVA

CONTACT

mo-inscriptions@ifpass.fr / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2025 à 10:58